

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

En cet automne, j'espère que vous avez tous et toutes pu terminer (la plupart de) vos récoltes et qu'elles répondent à vos attentes malgré cette année marquée par de nombreuses intempéries, des gels tardifs, un été froid-humide avec des inondations extrêmes d'un côté de l'Europe et des canicules prolongées, des sécheresses et des feux de l'autre côté.

Sur le plan politique, nous agriculteurs du continent sentons souffler les vents de cette nouvelle PAC, ses plans stratégiques nationaux bientôt finalisés et l'arrivée du Pacte vert. Monsieur Timmermans s'était engagé à procéder à une évaluation détaillée de la stratégie européenne. Or, celle-ci n'a pas eu lieu. Cette inaction suscite beaucoup d'interrogations auprès de la communauté agricole et agro-alimentaire. Plus que jamais, si nous sommes invités à respecter cette logique « De la ferme à la fourchette » et cette approche du Pacte vert, nous pouvons le faire à une condition : pouvoir assumer les coûts supplémentaires que ces stratégies engendreront. Notre logique reste la même : maintenir une production laitière qui couvre nos coûts de production et dégage un revenu digne afin de faire vivre nos familles. Nous ne demandons ni plus, ni moins.

L'actualité du marché laitier me fait également réagir. Les livraisons de lait sont en légère baisse dans certains gros pays producteurs (-1 à -2 %), évolution plus vue depuis longtemps. La corrélation directe est que le prix du marché « spot » avoisine les 0,50 € par litre et qu'aucune compensation financière n'est faite en retour vers la base. Aujourd'hui, le prix belge de la tonne de beurre est de 4 320 euros et celui de la tonne de poudre de 3 370 euros. À l'avenir il serait intéressant que ces prix payés à la production soit mis en regard perpétuel par rapport aux cotations de beurre et de poudre. Cette comparaison serait dans le « temps » intéressante car elle ne suivrait pas toujours la logique des choses.

La décence voudrait que nous recevions un prix plus équitable et reconnaissant du travail des producteurs et productrices quand on voit que nos coûts de production explosent (+20 %). En Belgique, pour le moment, nous recevons 0,35 euros par litre de lait fourni à 4,2 % MG et 3,4 % MP, alors que notre étude de coûts montre déjà pour 2019 des coûts de production à hauteur de 0,47 euros qui sont vraisemblablement encore montés depuis. Comme pour le Pacte vert et malgré les quelques avancées dans l'Organisation commune des marchés (OCM) dans la PAC, il faut des solutions et garanties politiques. Nous devons rester forts, unis et mobilisés afin de les obtenir. Ne serait-il temps d'augmenter notre visibilité et pression et de nous rappeler que rien n'égale une visite en tracteur à l'endroit où ces décisions sont prises : Bruxelles ?

Pour conclure, je dirais que l'on ne doit certainement pas ou plus faire les erreurs du passé, notamment la libéralisation de la production qui a poussé de nombreux producteurs à la faillite ou dans les mains des banques. La vraie « durabilité » du secteur laitier est d'abord la continuité et la transmission à la génération suivante et des jeunes repreneurs qui peuvent vivre décemment de leur passion dans une exploitation familiale et un environnement plus sain tel que souhaité par nos consommateurs.

Guy Francq, membre du conseil d'administration de l'EMB et Président du MIG Belgique

Bulletin de l'EMB novembre 2021

- Indicateurs de marché (au 25/10)
Allemagne : 21 % des coûts de production ne sont pas couverts par le prix du lait
- L'Interprofession du lait se moque du parlement et demande pourtant la prolongation de la force obligatoire !
- Tournée du BDM - conclusion
- Colloque OPL en Savoie : la méthanisation au cœur des débats

Contact

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124

B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org

Indicateurs de marché (au 25/10)

© DG AGRI, Dashboard

après un déclin pendant l'été.

L'indice **Global Dairy Trade Index** a encore augmenté de 2,2 % le 19 octobre. Il se rapproche ainsi à nouveau des valeurs du printemps et du début de l'été 2021 et reste au niveau le plus élevé depuis le printemps 2014. Il n'a pas encore retrouvé les valeurs du pic de début mars mais a tout de même (dans certains cas fortement) augmenté les cinq derniers jours boursiers

Comparé au mois précédent, le **prix moyen du lait spot italien** remonte en septembre de 3,04 % pour atteindre 40,38 centimes par kg (+14,13 % comparé à octobre 2020). En octobre, la tendance à la hausse se poursuit avec 4,21 % pour atteindre 42,08 centimes par kg (valeur prévisionnelle), indiquant que l'envolée continue en dépit d'une légère chute.

Le **prix du lait dans les 27 pays de l'UE** a cru de 1 % en septembre et se trouve à 36,76 centimes par kg, continuant ainsi sa légère tendance à la hausse depuis février. Les **prix du beurre dans l'UE** s'établissent à 452 euros par 100 kg, soit une hausse de 4,6 % par rapport à la semaine précédente, indiquant un gain important de 8,9 % au cours des quatre dernières semaines. Ces prix sont ainsi à leur plus haut niveau depuis novembre 2018 et dépassent largement le pic provisoire atteint au printemps de cette année.

Les **prix du lait écrémé en poudre dans l'UE** sont actuellement de 281 euros par 100 kg, soit une augmentation de 2,6 % comparé à la semaine précédente et de 6,8 % sur quatre semaines. Après un léger déclin passager pendant l'été, ces prix n'ont pas seulement atteint la valeur la plus haute depuis le début de la pandémie de COVID-19, mais également leur niveau le plus élevé depuis août 2014 (à l'époque, Barroso était encore président de la Commission européenne et Ciolo? son commissaire à l'Agriculture).

Les cours des contrats à terme sur les produits laitiers à l'European Energy Exchange (EEX) sont également en croissance. Les contrats de lait écrémé en poudre pour décembre 2021, par exemple, ont augmenté au 25 octobre de 11,1 % pour atteindre 2 980 euros par tonne comparé au mois précédent. Quant au beurre, les prix ont augmenté de 22,3 % pendant la même période, s'établissant à 5 200 euros par tonne.

European Milk Board, novembre 2021

Allemagne : 21 % des coûts de production ne sont pas couverts par le prix du lait

Selon les résultats de l'étude trimestrielle sur les coûts de production en Allemagne, réalisée par le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft), les coûts de production – situation actuelle de juillet 2021 – se montaient à 45,30 ct par kg, alors que le prix payé aux producteurs n'était que de 35,79 ct par kg pour la même période. Il leur manquait donc 9,51 ct par kg pour couvrir leurs coûts.

© European Milk Board

Les résultats pour l'année 2019 pour l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont également été publiés cette année. Vous trouverez l'étude complète [ici](#) ainsi qu'une vidéo de présentation des coûts [ici](#).

Évolution des coûts de la production laitière en Allemagne

Le tableau [ici](#) montre l'évolution des coûts de la production laitière en Allemagne de 2014 à juillet 2021.

Rapport prix-coût (part non couverte des coûts)

Le rapport prix-coût illustre la mesure dans laquelle le prix du lait couvre les coûts de production. En juillet 2021, le prix du lait n'a permis aux producteurs de couvrir que 79 % de leurs coûts de production ; la part non couverte des coûts est donc de 21 %.

Le graphique ci-dessous illustre ce déficit depuis 2014.

Indice laitier MMI

L'indice MMI montre l'évolution des coûts dans la production laitière. En juillet 2021, l'indice MMI avait une valeur de 110. En d'autres termes, les coûts de production des exploitations laitières ont augmenté de 10 % par rapport à l'année de référence 2015 (2015 = 100).

Voyez ci-dessous l'évolution de l'indice MMI dans le temps :

Étude sur les coûts de production du lait bio

Depuis novembre 2019, une étude sur les coûts de production du lait bio en Allemagne est également disponible (période : de 2011/12 à 2018/19). Vous trouverez les résultats [ici](#) ainsi que la mise à jour pour l'année 2019/20 [ici](#).

Nouveau : étude sur les coûts de production de huit des principaux pays producteurs de lait

Une étude sur les coûts de production est aussi effectuée régulièrement dans sept autres pays. Ici aussi, les résultats révèlent que le prix que reçoivent les producteurs de lait ne leur permet pas de couvrir leurs coûts de production.

Les résultats de l'étude sur les coûts de production du lait en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France, en Irlande, en Lituanie, au Luxembourg et aux Pays-Bas en 2019 est disponible [ici](#). Vous trouverez une présentation des coûts ainsi que des contributions des différents pays dans cette [vidéo](#).

On observe un manque à gagner chronique dans la production laitière – comment y remédier ?

L'European Milk Board propose d'ancrer dans la législation un instrument de gestion de crise capable d'agir contre le déficit chronique dans la production laitière. Le Programme de responsabilisation face au marché (PRM) permet d'observer les signaux du marché et d'y réagir par un ajustement de la production.

Lisez [ici](#) une brève description du Programme de responsabilisation face au marché (PRM) de l'EMB.

Contexte :

Dans le cadre de l'étude « Combien coûte la production de lait ? » réalisée pour le compte de l'European Milk Board et de

MEG Milch Board, le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft) a procédé pour la première fois en 2012 à un calcul des coûts de la production laitière sur l'ensemble du territoire allemand. Ce calcul se base sur les données du Réseau d'information comptable agricole de la Commission européenne (RICA) et du Bureau fédéral allemand de la statistique (Destatis) et il est actualisé sur base trimestrielle depuis 2014.

Télécharger la fiche descriptive

Communiqué de presse de l'EMB du 15 octobre 2021

L'Interprofession du lait se moque du parlement et demande pourtant la prolongation de la force obligatoire !

© Susan Michel,
landwirtschaft.ch

Nous aurions pu fêter un événement important dans le marché laitier. En effet, avec une unanimité historique de gauche à droite, une motion parlementaire proposait d'« améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait ». Cette motion avait été acceptée par le Conseil des

Etats et le Conseil National.

Un élément décisif était que l'approvisionnement en lait du segment B bon marché devienne volontaire. Pour rappel, le lait segment B en Suisse sert majoritairement pour la fabrication de produits laitiers d'exportation et est payé en moyenne 17 centimes de moins que le lait segment A (48 centimes versus 65 centimes - moyenne 2020). Ce lait bon marché, qui sert même à financer des exportations de dumping, fait baisser le prix, de sorte qu'aucun lait durable ne peut être produit à long terme. Ainsi, la production de lait durable et paysanne en Suisse est détruite un peu plus chaque jour !

Malheureusement, la résistance des acheteurs de lait et de l'industrie laitière était prévisible. Lors de son assemblée des délégués au moins de juin, l'Interprofession du lait (IP Lait) a refusé de se plier à cette exigence parlementaire. C'est un scandale ! Nous avons pour cela, avec Big-M, organisé une manifestation à Bern le 14 juin dernier.

En parallèle de cet événement, l'IP Lait vient de demander à l'Office Fédérale de l'Agriculture (OFAG) la prolongation de la force obligatoire pour le contrat-type laitier de l'IP Lait, dont elle bénéficie, pour une durée de quatre ans. Qu'est-ce que la force obligatoire ? Cela signifie que les conditions cadres sont les mêmes pour tous les acteurs, qu'ils vendent ou qu'ils achètent du lait cru. Cette force obligatoire donne aussi décharge à l'Interprofession du lait de la gestion du marché laitier. C'est à dire, qu'en cas de problème avec l'IP Lait, l'OFAG nous renvoie systématiquement vers l'IP Lait.

Comme l'IP Lait ne s'est pas montrée disposée à mettre en œuvre la résolution parlementaire et comme l'IP Lait n'arrive pas actuellement à faire de propositions alternatives pour améliorer la valeur ajoutée et l'efficacité économique de la production laitière, **nous demandons au Conseil fédéral de ne pas étendre la force obligatoire de l'IP Lait** tant que l'IP Lait ne fera pas d'efforts pour mettre en œuvre une amélioration de la sécurité de la planification et de la valeur ajoutée pour les producteurs et productrices au sens de la résolution parlementaire.

Nous demandons également une refonte en profondeur de la structure de l'IP Lait à l'instar, par exemple, de l'Interprofession du Gruyère, où les groupes producteurs-affineurs-fromagers sont représentés équitablement. En effet, au sein de l'IP Lait, les producteurs et productrices de lait ne sont que très faiblement représentés.

Berthe Darras, pour la commission lait d'Uniterre

La motion parlementaire « Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait »

Déposé par la Commission de l'Economie et des Redevances du Conseil des Etats le 28.06.2019, accepté par le Conseil des Etats le 24.09.2019, accepté par le Conseil National le 28.06.2020.

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de l'Interprofession du lait afin que le contrat type pour l'achat et la vente de lait cru comprenne, conformément à l'article 37 de la loi sur l'agriculture, les éléments suivants:

« Le contrat d'achat de lait doit indiquer les prix auxquels la livraison est effectuée afin que le fournisseur de lait en ait connaissance avant la livraison et qu'il puisse planifier son activité entrepreneuriale. La segmentation A, B, C en vigueur doit être maintenue. En outre, il s'agit d'interdire de ne pas fixer de prix pour le segment C et d'écouler les excédents laitiers dans le cadre du segment B : un prix spécifique doit impérativement être déterminé pour les segments B et C. Les prix appliqués aux segments A et B doivent être définis dans le contrat, au moins pour une durée de trois mois, en indiquant la quantité et le prix au kilogramme. Il convient par ailleurs de laisser au fournisseur de lait le choix d'accepter ou non une livraison de lait du segment C. Par conséquent, les vendeurs et acheteurs doivent convenir des quantités de lait de segment B livrées et du prix de livraison. Les producteurs qui ne souhaitent pas livrer de lait des segments B et C bon marché ne doivent cependant pas être sanctionnés par une réduction des quantités pour les segments A et B. »

Tournée du BDM - conclusion

Après 13 jours et plusieurs escales dans toute l'Allemagne, le cortège d'action du BDM est arrivée à Munich. Après 3 200 km de parcours, voici la conclusion tirée de ce voyage lors de la dernière manifestation : rien ne changera tant que les conditions-cadres politiques qui nous permettront de renforcer notre position sur le marché ne sont pas réunies !

© BDM

Le raisonnement qui sous-tend ce résumé repose sur les déclarations des représentants de laiteries avec lesquels nous nous sommes entretenus. « Il n'y a pas de solutions », « Nous faisons déjà le maximum », « Des prix plus élevés pour les producteurs ne sont pas envisageables » – pour vous donner les principaux messages venant des laiteries. Outre les laiteries et les abattoirs, l'équipe s'est également rendue aux événements électoraux organisés par le SPD (parti social-démocrate), les Verts et la CDU (Union chrétienne-démocrate). Il est apparu une fois de plus qu'il faut encore et toujours veiller à ce que l'agriculture soit à l'ordre du jour. Nos problèmes ne seront considérés que si nous sommes présents de façon permanente. La manifestation à Munich s'est tenue à l'occasion de la fin de la campagne électorale du parti conservateur (CDU/CSU) au Nockherberg en Bavière, où les manifestants ont crié haut et fort leur mécontentement à l'encontre de la chancelière Merkel, le ministre-président bavarois Söder et Laschet, le candidat à la chancellerie pour la CDU.

Élections fédérales – entretiens et tables rondes avec les candidat.e.s

Le 26 septembre 2021 s'est tenue l'élection du nouveau Bundestag en Allemagne. Le SPD est arrivé en tête et a

entamé les négociations avec le FDP (parti libéral-démocrate) et les Verts. En amont de ces élections, les membres ont invité leurs candidats directs à prendre part à des discussions et des tables rondes tenues dans leurs exploitations. Des échanges animés ont eu lieu et certains des anciens et nouveaux élus au Bundestag ont pu se familiariser avec les objectifs et les attentes du BDM. Au cœur des discussions : la position faible des agriculteurs et agricultrices dans la chaîne de création de valeur, les changements structurels dans les zones rurales et la Stratégie sectorielle pour 2030.

Conférence des ministres de l'agriculture à Dresde

Avec notre bateau de manifestation que nous avons utilisé lors de notre tournée d'actions à travers l'Allemagne, le BDM a souligné et exigé un changement de cap nécessaire de la politique du marché agricole lors de la conférence des ministres de l'agriculture. Lors de la rencontre des associations avec les ministres, le BDM a de nouveau mis l'accent sur la nécessité d'aborder des stratégies permettant de faire monter les prix payés aux producteurs. Nous sommes conscients du fait que notre association prêche dans le désert mais nous demeurons néanmoins convaincus qu'il s'agit de la seule solution pouvant offrir des perspectives à nos exploitations.

Afin de pouvoir bénéficier à l'avenir de l'ensemble des fonds agricoles, nous devons réaliser des services environnementaux sur nos exploitations. Cependant les options discutées jusqu'à présent impliquent des restrictions non négligeables en matière de gestion, en particulier pour les exploitations herbagères. Dans de nombreux cas, leur mise en place pourrait entraîner des pertes de rendement importantes. Afin de limiter ces pertes, le BDM, de concert avec l'AbL et LsV Schleswig-Holstein, a fait des propositions, pour lesquelles nous avons reçu l'appui des Ministres de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Basse-Saxe, du Schleswig-Holstein et de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale.

Il sera intéressant de voir la position qu'adoptera le Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture sur ces questions. Concernant les procédures d'infraction en cours (directive relative aux engrais), le ministre de l'agriculture de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Dr Till Backhaus, évoque un horizon nuageux pour les états fédérés qui ont fait d'importantes concessions en désignant des zones rouges.

Henrik Kramer, Bundesverband Deutscher Milchviehhalter (BDM)

Colloque OPL en Savoie : la méthanisation au cœur des débats

© Coordination rurale

La treizième édition du colloque de l'OPL (Organisation des producteurs de lait), section Lait de la Coordination Rurale, s'est tenue cette année en Haute-Savoie (74) sur la commune de Marigny-Saint-Marcel. Les échanges de la journée s'articulaient autour de la méthanisation et de la filière laitière en Savoie, thèmes qui ont suscité l'attention des plus de 90 participants présents. À noter la présence de nombreux jeunes et futurs éleveurs qui ont montré un intérêt particulier aux thématiques abordées et ont activement participé aux

échanges.

La méthanisation : entre mythe et réalité

L'Institut Solagro, entreprise associative engagée dans le domaine énergétique et représentée par Thomas Filatre, a pu présenter la méthanisation sous l'angle de la durabilité et de la transition agroécologique ([voir la présentation](#)). Il a également pu répondre aux réticences des participants sur le développement quelques fois incontrôlé du nombre de méthaniseurs dans certaines régions, mais aussi de la taille des unités de méthanisation. Il a rappelé que les projets de méthanisation devaient être adaptés aux ressources disponibles sur l'exploitation afin de ne pas être surdimensionnés. En effet, le choix de la méthanisation conduit à l'achat

extérieur de matière organique, ce qui représente une dérive du système. Il a également expliqué l'intérêt des CIVE (Culture intermédiaire à vocation énergétique) qui se positionnent entre deux cultures principales et n'empiètent

théoriquement pas sur les cultures destinées à l'alimentation. Un décret de 2016 plafonne les approvisionnements en matières organiques issues des cultures principales à hauteur de 15 %, ce qui encourage certains agriculteurs à « abuser » des CIVE pour approvisionner leur outil qui ne sont pas contrôlés.

La Coordination Rurale prône, de son côté, le développement d'unités de méthanisation à l'échelle de l'exploitation plutôt que les grands projets collectifs qui utilisent de manière plus importante les couverts végétaux et la biomasse. Le syndicat demande également un contrôle renforcé sur les approvisionnements des méthaniseurs en matière organique et notamment de l'utilisation des CIVE, afin de ne pas substituer les ressources alimentaires à la production d'énergie. La table ronde qui a suivi a permis de mettre en exergue ces éléments et de répondre aux questions et aux inquiétudes des participants.

La filière laitière de Savoie et son réseau de coopératives

L'après-midi a été l'occasion pour la FDCL (Fédération départementale des coopératives laitières) de présenter la filière laitière de Savoie qui dispose de particularités qui la distinguent du reste du territoire. En effet, avec ses 1 340 producteurs, la filière laitière savoyarde transforme les 400 millions de litres de lait collectés chaque année essentiellement en fromage (contre 34 % à l'échelle nationale). Ces fromages, très bien identifiés par les consommateurs français, sont parmi les plus vendus en France : on retrouve cinq fromages savoyards dans les vingt fromages les plus vendus. Ainsi, le Reblochon étant le fromage savoyard le plus prisé, il se classe troisième derrière le Roquefort et le Comté à l'échelle nationale. Les exploitations laitières disposent au sein même de la filière savoyarde de particularités structurelles hétérogènes. En effet, outre la typicité et le mode de production encadrés par un cahier des charges très strict, les tailles d'exploitations varient très fortement : de 140 000 litres par exploitation en zone Beaufort à 345 000 litres par exploitation en moyenne en zone Tomme et Emmental de Savoie. En ce qui concerne les résultats économiques et notamment les marges des exploitations, elles sont comparables entre zones, mais font preuve de variabilités importantes.

La journée s'est clôturée sur le thème de l'installation et la transmission et a notamment vu l'intervention de Joris Miachon, responsable de la section Jeunes de la CR : « *À la CR, on souhaite que le parcours à l'installation soit simplifié et incitatif* ». Il était accompagné à la tribune par Jérémy Béchet, jeune agriculteur s'étant installé sans aide à l'installation. Retrouvez les propositions de la section Jeunes en cliquant [ici](#).

Cliquez [ici](#) pour télécharger la présentation de la journée.

[Images de la journée](#)

Organisation des producteurs de lait (OPL)

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-novembre-2021.html>